



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 4 février 2019 à 18:30 heures sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #3 - Renée Rodrigue
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Maxime Veilleux
Siège #6 - Laurier Poulin

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Yves JR Mathieu
Siège #2 - Bruno Giguère

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Lisa Lee Farman agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Martine Boulet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-02-22

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 04 - AVIS DE VACANCE DU POSTE CONSEILLER #1**
- 05 - ACCEPTATION DES COMPTES**
- 06 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 07.01 - DÉMISSION PASCAL LOUBIER**
 - 07.02 - NOUVEAU DIRECTEUR STÉPHANE POIRIER**
 - 07.03 - SALAIRE POMPIERS FORMATION OU RECRUE**
 - 07.04 - RÉEMBAUCHE DE JAMES NADEAU POMPIER**
- 08 - TRAVAUX PUBLICS-VOIRIE-ÉGOUTS**
 - 08.01 - AUTORISATION PROGRAMME PRIMEAU**
 - 08.01.01 - ENGAGEMENT POUR LES TRAVAUX À MORISSET-STATION**
 - 08.02 - ACHAT ABRASIF**
- 09 - LOISIRS-CULTURE**
 - 09.01 - DEMANDE TERRAIN DE BALLE**

- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 10.01 - DEMANDE D'AUTORISATION DE M GUY LESSARD**
 - 10.02 - ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 401-19**
- 11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 11.01 - CONTRIBUTION TRANSPORT AUTONOMIE BEAUCE-ETCHEMINS**
 - 11.02 - REER VERSUS RVER**
 - 11.03 - Demande à la firme comptable Blanchette et Vachon s.e.n.c.r.l.**
- 12 - LÉGISLATION**
 - 12.01 - PROJETS ADMISSIBLES AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE**
- 13 - VARIA**
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 4 février 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

2019-02-23

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 14 janvier 2019, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 14 janvier 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

04 - AVIS DE VACANCE DU POSTE CONSEILLER #1

Démission du conseiller Jean-Yves Mathieu au poste #1.

(suite à sa visite au bureau municipale,il demande de ne pas être appelé)

La directrice générale a 30 jours pour choisir une date de scrutin.qui doit être dans les 4 prochains mois.

2019-02-24

05 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er janvier 2019 et le 31 janvier 2019 (règlement no. 318-07). Voir liste des déboursés, chèques # C1900001 à # C1900047 et chèques # L1900001 à L1900016 inclusivement pour un total de déboursés de 142 891.62 \$ ainsi que les dépôts salaires # D1900001 à # D1900052 pour un total de 21 227. 79 \$ en salaires nets.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Maxime Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

06 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du 4 février 2019.

Part de ristourne 2018 de la MMQ

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Suivi des dossiers en sécurité incendie et sécurité publique.

2019-02-25

07.01 - DÉMISSION PASCAL LOUBIER

CONSIDÉRANT que M. Pascal Loubier a remis sa démission du poste de directeur pompier le 15 janvier 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE sa démission soit acceptée et par le fait même que M Pascal Loubier retrouve les fonctions qu'il occupait avant son poste de directeur.

ADOPTÉE

2019-02-26

07.02 - NOUVEAU DIRECTEUR STÉPHANE POIRIER

CONSIDÉRANT que M. Pascal Loubier a démissionné de son poste de directeur pompiers le 15 janvier 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ' M. Stéphane Poirier reprenne son poste de directeur pompier.

ADOPTÉE

2019-02-27

07.03 - SALAIRE POMPIERS FORMATION OU RECRUE

CONSIDÉRANT que la municipalité veut encourager les pompiers à suivre des formations et insister des recrues à devenir pompier.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le salaire d'un pompiers lors d'une formation soit de 15\$/h et que leur dîner soit rembourser par une allocation de 15\$.

QUE le salaire d'une recrue pour les pratiques soit de 15\$/h.

ADOPTÉE

2019-02-28

07.04 - RÉEMBAUCHE DE JAMES NADEAU POMPIER

CONSIDÉRANT que M. James Nadeau est de retour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE M. James Nadeau soit réembaucher comme pompier de façon temporaire pour une période indéterminée.

ADOPTÉE

08 - TRAVAUX PUBLICS-VOIRIE-ÉGOUTS

- Feuilles de temps des employés des travaux publics

2019-02-29

08.01 - AUTORISATION PROGRAMME PRIMEAU

ATTENDU QUE: La municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

Le conseil municipal prend ses engagements sous réserve de l'adoption et de l'approbation d'un règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

2019-02-30

08.01.01 - ENGAGEMENT POUR LES TRAVAUX À MORISSET-STATION

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Benjamin a reçu une lettre de la direction générale de Centre de contrôle environnemental du Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques concernant l'obligation des

municipalités de régulariser l'exploitation d'un réseau d'égout sans station d'épuration avant le 31 décembre 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à court terme à réaliser les travaux sur le réseau d'égout sanitaire sur la route 275 dans le secteur de Morisset-Station. Sans escompter la participation du MTMDET qui pourra être contacté ultérieurement afin de vérifier s'il est prêt à réaliser les travaux complémentaires pour s'assurer une réfection complète de la route 275. La municipalité prend ses engagements sous réserve de l'adoption et de l'approbation d'un règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

2019-02-31

08.02 - ACHAT ABRASIF

CONSIDÉRANT que nous avons besoin de plus d'abrasifs pour terminer l'hiver

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Maxime Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'achat de 4 voyages de 10 roues d'abrasifs soient faite.

ADOPTÉE

09 - LOISIRS-CULTURE

Suivi des dossiers des loisirs et des activités à venir.

2019-02-32

09.01 - DEMANDE TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QUE L'an dernier, la franchise des Castors de Pro-Lac a organisé un tournoi de baseball au profit du hockey mineur sur notre terrain de balle et cela a été un réel succès. Il nous demande de refaire l'activité en 2019.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Le terrain de balle leur soit prêté gratuitement le 8 ou le 9 juin 2019 si celui-ci est disponible à cette date.

Si celui-ci ne l'ai pas le conseil autorise de convenir d'une autre date début été 2019.

ADOPTÉE

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Suivi des dossiers en urbanisme.

2019-02-33

10.01 - DEMANDE D'AUTORISATION DE M GUY LESSARD

CONSIDÉRANT QUE , la demande d'autorisation de monsieur Guy Lessard pour l'aliénation de sa propriété aux

cadastres en cause : 4 216 651/ 4 217 820 / 4 217 821 / 4 217 828
Matricule 9727-82-8627/ 9726-97-9621/9826-43-4101;

CONSIDÉRANT QUE, cette demande est conforme aux règlements de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les réponses aux critères de décision applicables à cette demande en annexe 1 ci-joint.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Benjamin appuie la demande de monsieur Guy Lessard à la C.P.T.A.Q. ayant pour but d'avoir l'autorisation d'aliéner sa propriété tel que stipulé ci-dessus.

ADOPTÉE

2019-02-34

10.02 - ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 401-19

CONSIDÉRANT QU' il faut modifier le règlement no 313-07 et 314-07 afin de créer une nouvelle zone (45F) dédié uniquement à certains usages commerciaux, industriels et d'utilité publique ainsi que de modifier une partie résiduelle de la zone 36F pour 46F, suite à la zone 45F.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin

APPUYÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le second projet de règlement 401-19 soit adopté.

ADOPTÉ

11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

Suivi des dossiers finances et des rapports financiers.

2019-02-35

11.01 - CONTRIBUTION TRANSPORT AUTONOMIE BEAUCE-ETCHEMINS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2019;

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin accepte de payer la contribution fixée à 1 716.00\$;

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin accepte la tarification payée par l'utilisateur et reconnaît Ville St-Georges comme ville mandataire.

ADOPTÉE

2019-02-36

11.02 - REER VERSUS RVER

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux pour les employés et pour la municipalité d'avoir un RVER au lieu d'un REER.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité autorise de transférer REER en RVER puisqu'il est plus avantageux un RVER.

ADOPTÉE

2019-02-37

11.03 - Demande à la firme comptable Blanchette et Vachon s.e.n.c.r.l.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal mandate la firme comptable Blanchette et Vachon s.e.n.c.r.l. à compléter sur SÉSAM la question concernant les informations pour la subvention du MTQ et les données prévisionnelles 2019.

ADOPTÉE

12 - LÉGISLATION

Suivi des politiques et règlements.

2019-02-38

12.01 - PROJETS ADMISSIBLES AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

**IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :**

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE

13 - VARIA

Réparer les toilettes à l'OTJ. Faire une résolution M Joey Veilleux (voir le film pris par le plombier)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ouvre la période de questions au public.

2019-02-39

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à .

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet
Mairesse

Lisa Lee Farman
Dir. générale & sec.-trésorière

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet
Mairesse

